

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-10-6-8

Séance du vendredi 3 septembre 2010

C751

SOUTIEN À L'ARAA POUR UNE ACTION PILOTE SUR UNE FERME DU SUNDGAU (SITE DE GEISPITZEN) EN VUE DE RÉDUIRE LE RUISSELLEMENT ET LA CONTAMINATION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

U l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, sur proposition de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 28 juin 2010, d'accorder 14.000 € à l'ARAA pour la poursuite en 2009 et 2010 de l'action pilote menée sur le site de GEISPITZEN ((Programme C751 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 928/PPP03564). Il est demandé à l'ARAA de fournir une programmation de cette action pour le futur et de préciser à quelle échéance cette expérience sera aboutie.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 03 SEPTEMBRE 2010

**Pollution par les produits phytosanitaires
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PPP03564	ARAA-ASS.POUR LA RELANCE AGRONOMIQUE EN ALSACE Dispositif d'étude des transferts de phytos vers les eaux de surface	14 000,00
Total		14 000,00